

FONDS DE DOTATION

JUDIT REIGL



Siège social :

5, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
91460 MARCOUSSIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FONDS DE DOTATION

JUDIT REIGL



Siège social :
5, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
91460 MARCOUSSIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du fonds de dotation Judit Reigl,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Judit Reigl relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe relative au changement de méthode comptable consécutif à l'application du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement prévoit que seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, et qui n'auraient pas été constatés en son absence, peuvent désormais être présentés en résultat exceptionnel.

En conséquence, les aides, remboursements et indemnités compensant des charges d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation, et les charges et produits sans lien direct avec un événement majeur et inhabituel ne sont plus présentés en résultat exceptionnel.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport annuel d'activité 2025 du fonds de dotation ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article L. 823-13 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 17 février 2026



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				1		1
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	39 349	10 560	28 789		28 789	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				38		38
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	269 062	1 160	267 902		268 423	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés	476 442		476 442		472 942	
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	784 853	11 720	773 133	39	770 154	39
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	20		20			
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	1 040 000		1 040 000	52	1 000 000	51
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	169 062		169 062	9	187 951	10
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 209 082		1 209 082	61	1 187 951	61
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 993 935	11 720	1 982 215	100	1 958 105	100

BILAN PASSIF

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		17		17
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	341 000		341 000	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	3 271		3 271	
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	624 008	31	625 891	32
Excédent ou déficit de l'exercice	21 403	1	-1 883	
Situation nette (sous-total)	989 683	50	968 280	49
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	989 683	50	968 280	49
Fonds reportés liés aux legs ou donations	989 470	50	985 970	50
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	989 470	50	985 970	50
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 062		3 855	
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	3 062		3 855	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 982 215	100	1 958 105	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 000	1 000		
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	101 273	5 927	95 346	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	22 000		22 000	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	124 273	6 927	117 346	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	114 563	128 772	-14 209	-11
Aides financières	100		100	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	521	521		
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges		65	-65	-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	115 184	129 358	-14 174	-11
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	9 089	-122 431	131 520	107

COMPTE DE RÉSULTAT

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	11 805	14 861	-3 056	-21
Autres intérêts et produits assimilés	509	687	-178	-26
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	12 314	15 548	-3 234	-21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	12 314	15 548	-3 234	-21
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	21 403	-106 883	128 285	120
Produits exceptionnels (V)		110 000	-110 000	-100
Charges exceptionnelles (VI)		5 000	-5 000	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		105 000	-105 000	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	136 587	132 475	4 112	3
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	115 184	134 358	-19 174	-14
EXCÉDENT OU DÉFICIT	21 403	-1 883	23 285	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	21 403	-1 883	23 285	

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Le « FONDS DE DOTATION JUDIT REIGL » a pour intérêt général un objet culturel, de conservation et de sauvegarde de l'oeuvre de l'artiste auprès du public.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- de participer à l'élaboration de toute publication, papier ou numérique, connaissance possible de l'oeuvre de JUDIT REIGL
- de participer à tout projet d'exposition centré sur l'oeuvre de JUDIT REIGL
- d'exercer le droit moral sur l'oeuvre de JUDIT REIGL dans le cas où l'artiste ferait le choix de le lui confier.
- de financer la conservation et l'exposition de ces oeuvres,
- de mettre en oeuvre les projets qui auront été choisis par le conseil d'administration du fonds et qui pourront se traduire soit par le soutien à des actions ou des événements existants, soit par la création de nouvelles actions ou de nouveaux événements,
- d'organiser exposition, conférences, et manifestations culturelles thématiques destinées à faire connaître les oeuvres du Fonds au public,
- De participer à l'enrichissement de la collection appartenant au Fonds de Dotation,
- De prêter des oeuvres d'arts à des musées français ou étrangers ou tout autre lieu favorisant l'accès des oeuvres au public.
- La vente des oeuvres de JUDIT REIGL ou de toute création d'oeuvres données ou léguées au fonds de dotation par l'intermédiaire d'un marchand ou directement et l'utilisation de tous actifs financiers propriétés du Fonds en vue de la réalisation de son objet,
- La donation des oeuvres de JUDIT REIGL à tout musée existant ou à constituer en France ou hors de France.
- D'assurer le placement des prix de vente des biens composant la dotation dans des conditions conformes aux dispositions de l'article 10 des présents statuts.
- D'utiliser des produits des placements ci-dessus ou des capitaux placés pour toute action conforme à l'objet du fonds.
- D'éditer et de participer à la réalisation de catalogues d'expositions, d'ouvrages dédiés à la collection du Fonds,
- De créer émissions audiovisuelles, films ou tout autre support lié à la Collection du Fonds,
- De concourir à la réalisation de tous documents, travaux, sur quelque support que ce soit, consacrés à la Collection du Fonds,
- De mettre en place un ou plusieurs sites internet permettant de faire connaître la Collection, et les activités soutenues par le Fonds,
- De délivrer les certificats d'authenticité des oeuvres de JUDIT REIGL,
- Promouvoir la connaissance de l'oeuvre de JUDIT REIGL et d'en favoriser l'accès au public ainsi

Les moyens mis en oeuvre :

- du revenu de la dotation et de la partie de cette dernière consacrée au financement des actions du Fonds de Dotation ;
- du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé ;
- du produit des ressources créées à titre exceptionnel ;
- du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ;
- de tous concours financiers ou autres ressources légales.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 982 215,02 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 21 402,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/01/2026.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Suite à une mise à jour d'inventaire des actifs du fonds de dotation, 62 oeuvres (des encres en majorité) ont été rajoutées dans les comptes et 27 oeuvres comptabilisées ont été sorties car plus présent dans l'inventaire

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

physique.

L'impact total s'élève à 3 500 € (fonds reportés augmentés de ce montant).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 , relatif à la modernisation des états financiers.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau

3 ans

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION DES DROITS ADAGP

Les droits d'auteurs collectés sont comptabilisés à l'encaissement dans le compte 75433000.

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	39 349		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers (1) Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	472 942 269 062		6 200
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	742 004		6 200
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL					
TOTAL GENERAL			781 353		6 200

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 472 942 6 200

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			39 349	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers (1) Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers		2 700	476 442 269 062	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		2 700	745 504	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL				2 700	784 853	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 2 700 476 442

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 560			10 560
TOTAL	10 560			10 560
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	639	521		1 160
Emballages récupérables divers				
TOTAL	639	521		1 160
TOTAL GENERAL	11 199	521		11 720

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Le fonds de dotation n'a perçu aucune ressource provenant de l'étranger en 2025.

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	3 062	3 062		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	3 062	3 062		

- Renvois
- (1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2)

Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	2 100	2 100
TOTAL	2 100	2 100

ANNEXE COMPTABLE

Fonds de Dotation Judit Reigl

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rémunération des dirigeants :

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites.

Autre information :

Le fonds de dotation n'a pas de but lucratif, il n'est pas assujetti aux impôts commerciaux (impôt sur les bénéfices, taxe sur la valeur ajoutée et contribution économique territoriale).